

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00787 Numéro SIREN : 790 459 952 Nom ou dénomination : RENGAST

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2018 sous le numéro de dépôt 14532

(1)

BILAN - ACTIF

DÉPÔT DU
DGFIP N° 2030 2018

23 NOV. 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS RENGASTDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12Adresse de l'entreprise 1 rue Alexandre Lefas 35700 RENNESDurée de l'exercice précédent 12Numéro SIRET* 7 9 0 4 5 9 9 5 2 0 0 0 2 0Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières*			
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*			
	Autres créances (3)			
Comptes de régularisation	DIVERS			
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :			
	Disponibilités			
	Charges constatées d'avance (3)*			
	TOTAL (III)			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif* (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS RENGAST		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000)			DA	48 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(350 768)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(226 772)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(529 540)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	609	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 066 340	
	Dettes fiscales et sociales			DY	145 285	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	13 318	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 225 553		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	696 012		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	330 267
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	609	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS RENGAST							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 431 341	FB		FC	4 431 341	
	Production vendue { biens * services *	FD	106 599	FE		FF	106 599	
		FG	31 341	FH		FI	31 341	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 569 283	FK		FL	4 569 283	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	316	
	Autres produits (I) (11)					FQ	932	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 570 531
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 443 377	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	3 011	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	68 668	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	156	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	517 346	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	39 698	
	Salaires et traitements*					FY	445 934	
	Charges sociales (10)					FZ	140 922	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	71 191
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	289
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	406	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 731 002	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(160 471)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 651	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 651	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	68 323	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	68 323	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(66 671)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(227 143)	

Désignation de l'entreprise <u>SAS RENGAST</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	812	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	812	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	48	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	393	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	441	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	370	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 572 995	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 799 768	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(226 772)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	65 866	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Amortissements des immobilisations		393	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			812	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS RENGAST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 696 013 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 226 772 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de marchandises sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auxquels ils appartiennent.

Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du premier entré, premier sorti."

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 06-08)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 27 630 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société a procédé à une augmentation de capital social de 684 K€ par compensation avec des créances (compte courant ou dettes fournisseurs), laquelle a été suivie d'une réduction de capital social de 684 K€ par apurement partiel du poste report à nouveau débiteur.

Malgré la perte de l'exercice et la perte de la moitié du capital social, le principe de continuité d'exploitation a été maintenu pour l'établissement des comptes de l'exercice clos au 31/12/2017. Le soutien financier du fournisseur principal permet notamment d'assurer la trésorerie nécessaire à l'exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	51 500			51 500
Immobilisations corporelles	348 264	10 953	4 000	355 217
Immobilisations financières	30 901	41		30 942
Total	430 665	10 994	4 000	437 659
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	51 500			51 500
Immobilisations corporelles	241 357	71 585	4 000	308 943
Immobilisations financières				
Total	292 857	71 585	4 000	360 443
ACTIF NET				77 216

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fond de commerce acquis le 05/03/2013 (ex-Carrefour)	50 000			50 000
Total	50 000			50 000

Le fonds de commerce a été acquis le 05/03/2013 à une société exploitée jusqu'alors sous l'enseigne Carrefour Market pour un montant de 50 000 €.

Dépréciation du fonds commercial : 50 000 €

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 186 917 €

Et se ventile

- A moins d'un an 155 990 €

- A plus d'un an 30 927 €

Produits à recevoir

	Montant
Fact.a etablir clients ttc	4 428
Rce fixe a recevoir	14 239
Remboursement cet	2 580
Total	21 246

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	50 000			50 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	316	289	316	289
Total	50 316	289	316	50 289
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		289	316	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Notes sur le bilan

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Chèques impayés	289
TOTAL	289

Les chèques impayés inscrits sous la rubrique clients et comptes rattachés font l'objet d'une provision en fonction des probabilités de recouvrement.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 000,00 € décomposé en 4 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 225 553 €

Et se ventile

- A moins d'un an 330 268 €
- De 1 à 5 ans 895 285 €

Charges à payer

	Montant
Far marchandises	937
Fact.a rec. ttc fourn frais g.	103 356
Interets courus a payer	609
Dette prov. pour conges payes	27 602
Dettes prov.paie divers	8 191
Dette prov. prime dirigeants	5 500
Charges soc./conges a payer	10 558
Organ.soc.charge a payer	3 050
Taxe formation a payer	5 900
Taxe apprentissage a payer	3 018
Charges dirigeant	2 573
Etat - charges a payer	132
Taxe publicite a payer	274
Ins a payer	734
Tascom a payer	10 358
Total	182 793

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charg.constat.d avance	30 005		
Total	30 005		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48	
Amortissements des immobilisations	393	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		812
TOTAL	441	812

Un "coup d'accordéon" de 684 K€ a été opéré sur l'exercice par diminution des dus base.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SAS RENGAST est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SC SOCIETE CIVILE DES MOUSQUETAIRES.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention de répartition de l'impôt retenue est celle de la comptabilisation de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

Identité de la tête de groupe et du sous-groupe consolidant (PCG art. 833-2/9, 833-2/10 et 833-2/11)

Tête de groupe : SC Société Civile des Mousquetaires - 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS – Siret 344 092 093

Sous-groupe : SAS ITM Alimentaire Ouest 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS – Siret 452 534 41

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 24 828 €

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

RENGAST
Société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros
Siège social : 1-3 rue Alexandre Lefas, Centre Commercial Le Gast,
35700 RENNES
790 459 952 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 226 772 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -226 772 euros

En totalité au compte "report à nouveau" -226 772 euros
S'élevant ainsi à -756 312 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2018

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX DES ASSOCIES.

Certifié conforme
LE PRESIDENT
Monsieur Charles-Yves LEGENDRE





Société de commissariat aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Commissaires aux comptes

- Damien POLLIE
- Claude FRESNEDA

RENGAST

Société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros

Siège social : 1 rue Alexandre Lefas – Centre Commercial Le Gast - 35700 RENNES

R.C.S. : RENNES 790 459 952

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RENGAST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe légale.

Siège social : Parc Edonia – Bât F, rue des Îles Kerguelen – 35760 SAINT-GREGOIRE
Tél. 02 99 23 17 80 – Fax 02 99 23 17 89 – E-mail : l2paudit@wanadoo.fr
SAS AU CAPITAL DE 40.000 EUROS - RCS RENNES 383 035 136 – SIRET 38303513600050

Bureau secondaire : 92 boulevard de la Résistance – 56000 VANNES
Tél. 02 97 69 15 89 – Fax 02 97 69 18 94 – E-mail : l2paudit@wanadoo.fr

2. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement au titre des délais de paiement des dettes fournisseurs et créances clients prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

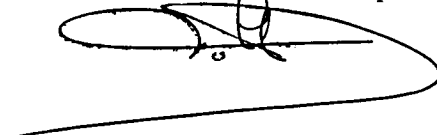
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St Grégoire,
Le 14 Juin 2018

L2P AUDIT
SARL Damien POLLIE & Associés représentée par

Damien POLLIE
Le commissaire aux comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 500	1 500		
Fonds commercial (1)	50 000	50 000		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	83 931	80 772	3 158	19 910
Installations techniques, matériel et outillage industriels	217 507	181 220	36 287	69 606
Autres immobilisations corporelles	53 779	46 950	6 829	17 391
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	30 927		30 927	30 886
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	437 659	360 443	77 216	137 807
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 120		1 120	1 276
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	263 684		263 684	266 696
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	24 042	289	23 753	12 921
Autres créances	101 943		101 943	127 613
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	198 291		198 291	133 195
Charges constatées d'avance (3)	30 005		30 005	30 637
TOTAL ACTIF CIRCULANT	619 085	289	618 796	572 337
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 056 744	360 732	696 013	710 144
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				23 399

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	48 000	48 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-350 768	-1 413 558
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-226 772	378 790
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-529 541	-986 768
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	609	600
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 066 340	1 536 962
Dettes fiscales et sociales	145 286	146 032
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 318	13 318
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 225 553	1 696 912
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	696 013	710 144
(1) Dont à plus d'un an (a)	895 285	1 415 168
(1) Dont à moins d'un an (a)	330 268	281 744
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	609	600
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	4 431 342		4 431 342	4 434 519
Production vendue (biens)	106 600		106 600	92 991
Production vendue (services)	31 342		31 342	30 417
Chiffre d'affaires net	4 569 283		4 569 283	4 557 927
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			316	276
Autres produits			933	5 285
Total produits d'exploitation (I)			4 570 532	4 563 488
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 443 377	3 522 425
Variations de stock			3 012	7 298
Achats de matières premières et autres approvisionnements			68 668	51 703
Variations de stock			156	550
Autres achats et charges externes (a)			517 347	482 515
Impôts, taxes et versements assimilés			39 698	51 193
Salaires et traitements			445 935	427 105
Charges sociales			140 923	132 121
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			71 192	72 398
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			289	316
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			406	6 354
Total charges d'exploitation (II)			4 731 003	4 753 978
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-160 471	-190 490
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				683
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 652	2 138
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 652	2 822
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			68 324	106 779
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			68 324	106 779
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-66 672	-103 957
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-227 143	-294 448

L2P AUDIT

Commissariat aux comptes

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	812	674 690
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	812	674 690
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	48	1 453
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	393	
Total charges exceptionnelles (VIII)	441	1 453
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	371	673 238
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	4 572 996	5 241 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 799 768	4 862 210
BENEFICE OU PERTE	-226 772	378 790
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	65 866	104 396

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS RENGAST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 696 013 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 226 772 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

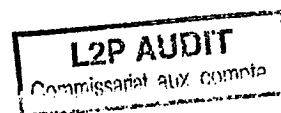
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de marchandises sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auxquels ils appartiennent.

Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du premier entré, premier sorti."

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

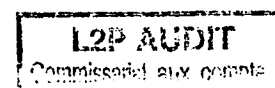
La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 06-08)



Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 27 630 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

L2P AUDIT
Comptables aux comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société a procédé à une augmentation de capital social de 684 K€ par compensation avec des créances (compte courant ou dettes fournisseurs), laquelle a été suivie d'une réduction de capital social de 684 K€ par apurement partiel du poste report à nouveau débiteur.

Malgré la perte de l'exercice et la perte de la moitié du capital social, le principe de continuité d'exploitation a été maintenu pour l'établissement des comptes de l'exercice clos au 31/12/2017. Le soutien financier du fournisseur principal permet notamment d'assurer la trésorerie nécessaire à l'exploitation.

L2P AUBIT
Commissariat aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	51 500			51 500
Immobilisations corporelles	348 264	10 953	4 000	355 217
Immobilisations financières	30 901	41		30 942
Total	430 665	10 994	4 000	437 659
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	51 500			51 500
Immobilisations corporelles	241 357	71 585	4 000	308 943
Immobilisations financières				
Total	292 857	71 585	4 000	360 443
ACTIF NET				77 216

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fond de commerce acquis le 05/03/2013 (ex-Carrefour)	50 000			50 000
Total	50 000			50 000

Le fonds de commerce a été acquis le 05/03/2013 à une société exploitée jusqu'alors sous l'enseigne Carrefour Market pour un montant de 50 000 €.

Dépréciation du fonds commercial : 50 000 €

L2P ACUIT
Commissariat aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 186 917 €

Et se ventile

- A moins d'un an 155 990 €

- A plus d'un an 30 927 €

Produits à recevoir

	Montant
Fact.a etablir clients ttc	4 428
Rce fixe a recevoir	14 239
Remboursement cet	2 580
Total	21 246

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	50 000			50 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	316	289	316	289
Total	50 316	289	316	50 289
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		289	316	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

LDP AUDIT
Commissariat aux comptes

Notes sur le bilan

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Chèques impayés	289
TOTAL	289

Les chèques impayés inscrits sous la rubrique clients et comptes rattachés font l'objet d'une provision en fonction des probabilités de recouvrement.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 000,00 € décomposé en 4 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 225 553 €

Et se ventile

- A moins d'un an 330 268 €

- De 1 à 5 ans 895 285 €

Charges à payer

	Montant
Far marchandises	937
Fact.a rec. ttc fourm frais g.	103 356
Interets courus a payer	609
Dettes prov. pour conges payes	27 602
Dettes prov. paie divers	8 191
Dettes prov. prime dirigeants	5 500
Charges soc./conges a payer	10 558
Organ.soc.charge a payer	3 050
Taxe formation a payer	5 900
Taxe apprentissage a payer	3 018
Charges dirigeant	2 573
Etat - charges a payer	132
Taxe publicite a payer	274
Ins a payer	734
Tascom a payer	10 358
Total	182 793

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charg.constat.d avance	30 005		
Total	30 005		

L22P AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48	
Amortissements des immobilisations	393	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		812
TOTAL	441	812

Un "coup d'accordéon" de 684 K€ a été opéré sur l'exercice par diminution des dus base.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SAS RENGAST est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SC SOCIETE CIVILE DES MOUSQUETAIRES.

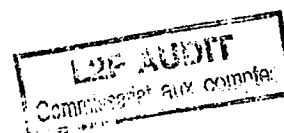
Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention de répartition de l'impôt retenue est celle de la comptabilisation de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

Identité de la tête de groupe et du sous-groupe consolidant (PCG art. 833-2/9, 833-2/10 et 833-2/11)

Tête de groupe : SC Société Civile des Mousquetaires - 24 rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS - Siret 344 092 093

Sous-groupe : SAS ITM Alimentaire Ouest 24 rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS - Siret 452 534 41



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 24 828 €

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

LIP AUDIT
Commissariat aux comptes